

DEMANDE DE DEROGATION SCOLAIRE

Pour les enfants admis à l'école maternelle, les dérogations préalablement obtenues ne sont valables que pour le cursus maternel. Une nouvelle demande sera donc à présenter, le cas échéant, à l'occasion de l'entrée à l'école élémentaire.

ENFANT :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

PARENTS :

Nom :

.....

Adresse :

.....

.....

Téléphone : Mail :

Ecole de secteur :

Ecole souhaitée :

Motifs de la demande :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Date : Signature :

A remettre **avant le 31 mars** au Service Enseignement, 131 rue de la République, 92800 Puteaux ou à envoyer par mail à l'adresse puteaux.famille@mairie-puteaux.fr

NB : Le respect des périmètres scolaires est essentiel pour l'équilibre des effectifs des écoles de la Ville de Puteaux. Les demandes de dérogation doivent donc rester une exception à la règle et ne sont accordées qu'au vu des motifs exposés et dans la limite des places disponibles.